

⇒ Un peu d'histoire... C'était il y a 100 ans.

Par curiosité, nous nous sommes penchés sur les **registres des délibérations du conseil de la commune de 1924 à 1926**.

- Installation du nouveau conseil le 17 mai 1925, M Edouard Gaymard est réélu Maire et M Lucien Claret est 1^{er} adjoint. Il y a 10 conseillers municipaux. Tous des hommes (les femmes n'auront le droit de vote qu'en 1944 !).

Deux gros dossiers ressortent dans la plupart des délibérations de cette époque :

- **L'électrification** de la commune. C'est un projet présenté par "M Petrequin industriel" qui est retenu dans la séance du 18 février 1925. "Le projet de distribution d'énergie électrique de la commune se monte à 187 000 francs" (environ 190 000€*).
- On retrouve aussi des délibérations de mandat des dépenses **d'adduction d'eau potable** (5 avril 1925) et d'augmentation du calibre prévu dans certaines conduites (26 avril 1925). C'est un projet qui a débuté en 1922 mais qui va s'étaler jusqu'en 1928. Le projet de concession d'eau aux particuliers qui compte 15 articles sera voté le 6 mai 1928.

La protection sociale des individus des conséquences d'évènements ou situations diverses sera établie sous la forme de la sécurité sociale à partir de 1945. Il semble que les communes qui disposaient d'un "**bureau de bienfaisance**" assuraient auparavant une partie de cette protection. Pendant l'année 1925 :

- Une délibération admet un habitant au bénéfice de **l'assistance aux infirmes et incurables** de 20 francs par mois car il est atteint "de tumeur au genou avec atrophie considérable des muscles de la cuisse".
- Dans le cadre de **l'assistance aux vieillards**, un montant de 10 francs mensuels est attribué "à une veuve qui ne peut pas se livrer à un travail rémunérateur".
- C'est dans le cadre de **l'assistance aux familles nombreuses** qu'est attribué un secours à un habitant de 7,50 francs mensuel par enfant.
- On retrouve aussi une **allocation militaire** pour la femme d'un habitant qui est chasseur alpin.
- Une subvention annuelle de 60 francs est attribuée au comité départemental de **lutte contre la tuberculose** pour "lutter contre le terrible fléau".

Le **maintien des services publics** constitue déjà une préoccupation :

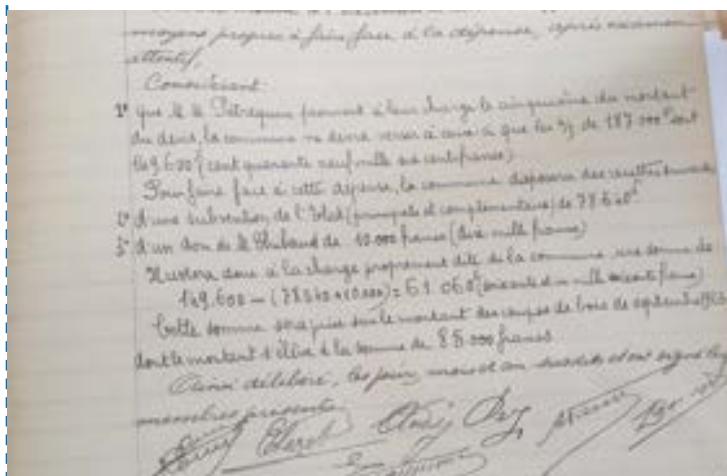
- Avec une demande de rétablissement d'un service public de courrier automobile entre La Mure et Mens entraînant une subvention annuelle de 150 francs.
- On note aussi une demande de financement par l'Etat et le Département, de la liaison entre Mens et Clelles Gare.

L'entretien des chemins vicinaux est aussi régulièrement délibéré.

Les **finances de la commune** sont abondées par des taxes et des subventions de l'Etat, par des dons mais aussi par des ventes de bois (85 000 francs en 1923 puis 600 m³ en 1926 pour financer le réseau électrique).

Le montant du budget communal est déjà conséquent. Le résultat définitif de l'exercice 1924 s'élève à 137 252,77 francs pour les recettes et 106 825,42 francs pour les dépenses. La rémunération d'une contribution pour le receveur municipal est aussi délibérée en conseil.

* A cette époque, 10 francs correspondent à environ 10,15€



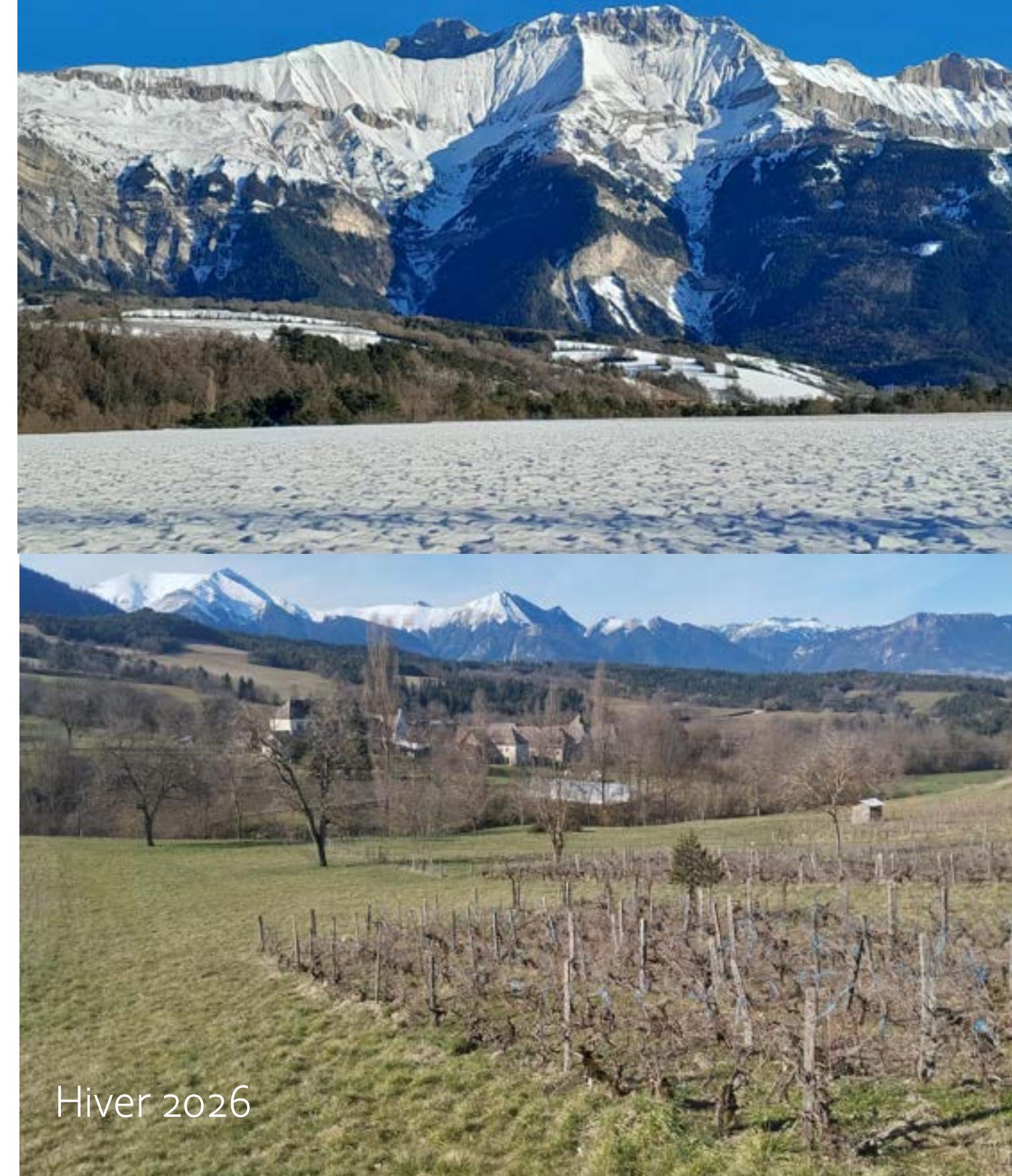
Financement de l'électrification (18/02/1925)



Augmentation du calibre de certaines conduites (26/04/1925)



Lou San Pancrassou



Hiver 2026

Le mot du Maire

Mesdames et Messieurs,

Même si notre monde devient de plus en plus incertain, ces périodes de fêtes de fin d'année ont permis de se retrouver en famille et la tradition conserve un côté rassurant.

A l'aube des élections, je tiens aussi à noter la bonne humeur qui a uni notre équipe pendant ces six années.

Nous pensons aussi à nos agriculteurs qui subissent des crises successives et nous les assurons de notre soutien.

Je souhaite à tous nos habitants et à leur famille une excellente année 2026, faite de santé, de bonheur et de partage.

Bien à vous.

JL Poite

Etat civil

Décès :

- Giraud René (Le Pré) *le 06 janvier 2025*
- Djaguinoff Jackie (Fourchon) *le 18 janvier 2025*

Informations Municipales

⇒ Défibrillateurs :

- ⇒ Nous avons procédé au **changement du défibrillateur situé à la Mairie** qui datait de plus de dix ans. Et, nous en **installons un nouveau au niveau de la chapelle du Perrier**. Ces appareils peuvent sauver des vies ; surtout dans notre secteur, éloigné des secours



⇒ DICRIM :

- ⇒ **Le Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM)** constitue la version destinée aux habitants du Plan Communal de Sauvegarde. **Le DICRIM** est distribué avec ce numéro du Pancrassou et il est visible sur le site de la commune. C'est un document qui comporte des informations précieuses et utiles.

⇒ Un spectacle de Clown

Après le magicien en 2024, c'est le clown Zigotto qui aura enchanté le public des enfants (mais aussi des parents) de la commune.



⇒ Les Ultras de l'A51

Les agriculteurs qui ont manifesté en fin d'année ont sollicité les communes pour un soutien sur le long terme. Nous résumons ici leur appel.

« L'agriculture française est caractérisée par nos exploitations agricoles familiales qui font partie de notre héritage culturel, de notre patrimoine. Grâce au travail acharné des paysan(ne)s, à leur abnégation, notre agriculture bénéficie d'une renommée mondiale et nous en sommes fiers.

Mais comme vous avez pu le constater, notre modèle agricole est en péril, son avenir incertain. Lors des manifestations de novembre 2024, nous étions présents au blocage de Catane, et nous en sommes sortis avec un goût amer...

Peu de résultats concrets, ...

En juin 2025, la DNC frappe la France : d'abord la Savoie, puis l'Ariège. En réponse ? Une gestion sanitaire brutale et aveugle : abattages systématiques, zéro concertation, une ministre de l'Agriculture totalement déconnectée du terrain. Sans oublier la ratification du traité UE-MERCOSUR, la baisse de la PAC, la surtransposition des normes, la surcharge administrative... Cette politique de gestion agricole nous révolte.

Nous avons donc décidé de bloquer l'entrée de l'autoroute A51 au col du Fau et de nous y installer pour exprimer notre colère. Mais nous nous sommes vite rendu compte qu'à cause du froid et des forces de l'ordre, nous allions devoir mieux nous organiser.

C'est pour cette raison que trois d'entre-nous ont décidé d'aller à la rencontre des « Ultras de l'A64 » et de son meneur, Jérôme BAYLE (en 2024, ils avaient obtenus des résultats à la suite de leur mouvement).

Ces échanges nous ont permis de mieux comprendre leur fonctionnement et leur organisation. Riche de leurs conseils, notre délégation est revenue plus déterminée que jamais à se battre contre un système qui nous asphyxie.

Et voilà, l'association « Les Ultras de l'A51 » est née !!!

La création de cette association nous permet de nous joindre aux autres « Ultras » de France. Ensemble nous portons des revendications nationales : arrêt de l'abattage total, non à la baisse de la PAC, non au MERCOSUR...

Mais chaque association des « Ultras » a aussi pour vocation de dénoncer des problématiques liées à son propre territoire.

Aussi, et c'est très important, cette association est APOLITIQUE et ASYNDICALE. Elle a pour objet de défendre et promouvoir l'agriculture en Isère, dans le respect des biens et des personnes.

Tout le monde peut rejoindre notre association (même les personnes syndiquées).

Notre conseil d'administration est composé de seize membres, tous agriculteurs actifs.

Quatre commissions de travail ont été constituées, ce qui nous permettra de structurer nos travaux autour de quatre grands axes :

- Communication / Relation publique : relation avec les élus territoriaux, MSA, DDT, événements, réseau Ultras...
- La production végétale : dégâts de gibier, maraîchage, achat groupé...
- La production animale : prédation loup, gestion sanitaire, contrôle laitier...
- La commercialisation : circuit court, marque de qualité, restauration collective...

Chaque adhérent aura un rôle à jouer. Des sous-commissions seront mises en place selon les besoins et la réalité du terrain. Le travail ne manquera pas et ensemble nous ferons bouger les choses.

Le collectif est une force.

Nous avons besoin de vous.

Les Ultras de l'A51

Courriel : lesultrasdela51@gmail.com »

La vie de la commune

⇒ Une centenaire dans notre commune

Une délégation de l'équipe municipale s'est rendue à l'EHPAD pour célébrer les 100 ans de Geneviève Royer, habitante du Village, qui réside désormais à temps plein à l'EHPAD. Geneviève et Jean, mariés en 1954, se sont installés à St Baudille où ils ont eu deux enfants, Michel et Françoise. Travailleurs et dévoués, ils auront largement contribué à la vie de la commune. Nous avons exprimé notre reconnaissance et souhaité un heureux anniversaire à notre centenaire.



⇒ Cérémonie du 11 novembre

Comme chaque année, la cérémonie de commémoration du 11 novembre s'est déroulée en présence des associations d'anciens combattants et d'habitants de la commune.

Une collation offerte par la commune a permis, dans un second temps, de partager tous ensemble un moment agréable.



⇒ Noël

Les bons cadeaux auront fait le plaisir des enfants de la commune et les colis de Noël auront aussi témoigné de l'intérêt que la commune porte à ses anciens.

Notre traditionnel sapin a illuminé la place de la Mairie. Merci à l'habitante du Village qui nous donné des décorations.



⇒ Prix de l'eau

Plusieurs abonnés se sont étonnés du montant de leur facture d'eau. **La Commune tient à rappeler qu'elle n'a pas augmenté le prix de l'eau potable de tout le mandat.**

Cette augmentation correspond aux redevances perçues et reversées à l'Agence de l'Eau. Elles sont décomptées sur votre facture d'eau annuelle, sur la base de votre consommation.

Les agences de l'eau sont des établissements publics de l'État. Elles assurent une mission d'intérêt général visant à gérer et à préserver les ressources en eau et les milieux aquatiques.

Placées sous la tutelle du Ministère de la Transition écologique, elles perçoivent des redevances en provenance de tous les usagers de l'eau selon le principe du « pollueur-payeur » et « préteur-payeur ».

Ces prélèvements sont reversés sous forme d'aides aux collectivités, acteurs économiques et agricoles pour financer des actions en faveur de la reconquête du bon état de l'eau et de l'adaptation au changement climatique.

⇒ Jusqu'à présent, la redevance « Modernisation des réseaux » qui s'élevait à **0.29€/m³** était collectée par la commune, puis reversée à l'agence de l'eau. Cette redevance n'est plus applicable en raison d'une nouvelle réforme.

⇒ Mais, elle est remplacée par les redevances suivantes :

⇒ Consommation d'eau potable : **0.43€/m³ d'eau applicable à tous les abonnés du service Eau Potable** sur la base de leur consommation.

⇒ + Performance des réseaux d'eau potable : **0.01€/m³ facturé**. Elle tient compte du volume d'eau distribué et de la performance du réseau de distribution.

⇒ + Prélèvement sur la ressource en eau : **0.04€/m³** qui est calculée sur la base du montant payé par la collectivité en tenant compte des volumes d'eau prélevés en milieu naturel. Sont alors retenus les volumes prélevés pour alimenter le réseau d'eau potable et injectés dans le réseau de distribution l'année précédant l'année de facturation.

Au total, la redevance perçue par l'Agence de l'Eau sera passée de 0.29€ à 0.48€ par /m³. La commune en aura profité indirectement, puisqu'elle a été subventionnée pour d'importants travaux (voir hameau de la Chapelle et turbidité aux Brachons).

⇒ Fin des travaux de lutte contre la turbidité de l'eau de la Vanne :

⇒

L'eau de la Vanne alimente, depuis le réservoir des Brachons, une bonne partie de la commune, ainsi qu'une partie de Mens. Lors des épisodes de grosses intempéries, l'eau s'avérait turbide (contenant des particules de boue) bien au-delà des normes tolérées.

Depuis 2021, un projet d'amélioration du filtrage (par un filtrage naturel à base de sable) était à l'étude mais aura mis du temps à se concrétiser. Depuis fin décembre, **ces travaux sont achevés et la qualité de l'eau potable devrait nettement s'améliorer lors des gros orages.**

C'est un projet de 500 000€ subventionné à 80% par l'Agence de l'Eau et le Département (le reste à partager par moitié entre Mens et St Baudille) qui trouve enfin sa traduction concrète. *Nous tenons à remercier les financeurs (Agence de l'Eau et Département, le bureau Alp études et les entreprises Trièves Travaux, Besson (73) et Lagier.*



Nous en avons profité pour **améliorer aussi la qualité du réseau en supprimant des citerneaux** (Le Perrier et Agnès) qui ont été remplacés par des réducteurs de pressions afin de limiter la prolifération de germes. Par ailleurs, nous avons fait installer un traitement UV au réservoir du Village en sus de celui des Brachons et changé le traitement UV des Brachons qui avait 20 ans.

⇒ *Alimentation en eau potable du hameau de la Chapelle :*

Nous avons vécu un été difficile au niveau de l'alimentation en eau potable du hameau de La Chapelle.

La qualité de l'eau n'était pas bonne du fait d'une pollution du captage. De plus, le traitement au chlore était en panne. Cette situation est désormais résolue.

Malgré les désagréments pour les habitants du hameau, elle aura eu un mérite. **Celui de faire avancer notre dossier de connexion de La Chapelle au réseau principal de La Vanne.**

L'Agence de l'Eau devrait examiner favorablement, fin février, notre dossier de subvention pour ces travaux qui s'élèveraient à près de 160 000€.

Nous conserverons le réservoir et la source actuelle pour l'alimentation animale et la lutte contre l'incendie.

⇒ *Nouveau mode de scrutin :*

Les élections municipales se tiendront les dimanche 15 (1er tour) et 22 mars 2026 (2ème tour si besoin) dans la salle polyvalente de la commune.

Il est possible de s'inscrire sur les listes électorales **jusqu'au 6 février 2026** et il sera possible de faire une procuration jusqu'à 48h avant. Mais il faut le faire le plus tôt possible.

Attention les modalités de vote ont changé.

⇒ Les candidats présenteront une liste composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

⇒ Pour St Baudille, **le nombre d'élus à pourvoir est de 11** (mais la liste paritaire des candidats devra comporter au minimum 9 candidats et pourra aller jusqu'à 13).

Il ne sera plus possible de faire de panachage. Votre bulletin sera nul si vous rayez ou rajoutez un ou des noms sur la liste des candidats. S'il n'y a qu'une liste, il n'y a qu'un tour.

Dans l'hypothèse de plusieurs listes :

⇒ Au 1er tour, si une liste a recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés (50%+1 voix), elle bénéficie d'un nombre de sièges égal à la moitié du nombre de sièges à pourvoir arrondi à l'entier supérieur soit 6 sièges pour St Baudille. C'est la « prime majoritaire ». Le reste des sièges est réparti entre toutes les listes, y compris celle arrivée en tête et ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés selon la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne. Les sièges sont attribués aux candidats dans l'ordre de présentation sur chaque liste. Dans ce cas, il n'y a pas de second tour.

⇒ Si aucune liste n'a recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés au 1er tour, il est procédé à un 2ème tour. Seules peuvent se présenter au 2ème tour de scrutin, les listes ayant obtenu au 1er tour un nombre de suffrages au moins égal à 10 % du total des suffrages exprimés.

L'élection du Maire et de ses adjoints continuera à se faire lors du 1er conseil municipal. La liste des adjoints doit être paritaire (alternance homme femme) mais elle ne tient pas compte du sexe du Maire (le Maire et le 1er adjoint peuvent être deux hommes si le 2ème adjoint est une femme et le 3ème adjoint un homme)

Voir aussi le site du Ministère de l'Intérieur <https://www.interieur.gouv.fr/actualites/actualites-du-ministere/municipales-2026-mode-de-scrutin-change-pour-communes-de-moins-de-1-000-habitants>



⇒ *Les espèces invasives :*

La prolifération des frelons asiatiques constitue un réel sujet d'inquiétude pour nos communes.

Pour deux nids traités en 2024, nous sommes passés à près d'une dizaine. Au-delà du coût pour la commune, on peut être inquiet pour nos apiculteurs. **Nous allons mener une campagne de pose piéges au Printemps pour détruire un maximum de reines avant qu'elles ne développent de nouveaux nids. Merci de votre vigilance.**



Cette année semble être aussi celle des **chenilles processionnaires**.

Le site FREDON AURA contient des conseils nombreux et utiles sur les espèces invasives et notamment les chenilles processionnaires <https://chenille-risque.info/comment-lutter-contre-les-chenilles-processionnaires/>

⇒ *Logements communaux du Perrier :*

A la suite d'un projet démarré en 2023, **nous avons récupéré la gestion de nos logements de l'ancienne école du Perrier.**

Nous avions fait le choix de les réhabiliter en gestion directe. La commune remercie les entreprises locales qui ont œuvré à cette rénovation (Brachet pour la peinture, Marry pour l'isolation, Joubert pour le chauffage, Marino pour le sanitaire, Burlet pour l'électricité).



L'équipe communale se sera aussi beaucoup mobilisée pour offrir de bonnes conditions d'accueil à nos nouveaux locataires auxquels nous souhaitons la bienvenue.



⇒ *Le radar pédagogique :*

Ces graphiques représentent les vitesses des véhicules entrant et sortant dans St Pancrasse. À plus de 94%, les usagers de la route circulent en dessous de 50 km/h. Cependant, nous vous rappelons que la vitesse maximum sur cette portion de route est de 30km/h afin de sécuriser les déplacements piétons des habitants. Pour éviter le pire, il est important de respecter cette limitation.

